

Payer un entraîneur sportif en CESU

(Chèque Emploi Service Universel)

Depuis 2006, l'entraînement sportif est considéré comme une activité de **service à la personne**. Autrement dit, vous pouvez faire venir un **entraîneur sportif** chez vous et **bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 %**.

Comment se procure-t-on des chèques emplois services universels (CESU)?

Peut-on faire un chèque, payer en liquide ou par virement bancaire et bénéficier de la réduction d'impôt?

Comment se procure-t-on des CESU ?

(chèques emplois services universels)

La demande de CESU peut se faire auprès de sa **banque, de son comité d'entreprise, d'une mutuelle, d'une caisse de retraite, d'une collectivité territoriale**.

Crédit et réduction d'impôts

Dans le cadre du service à la personne, vous recevrez courant avril une attestation fiscale de l'URSSAF. Elles vous permettront de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % sur le montant que vous avez régler à votre entraîneur sportif auquel il fait rajouter les charges sociales. Pour calculer, le coût d'un entraîneur sportif à domicile, vous pouvez utiliser ce [simulateur](#).

Paiement en CESU

Séance découverte ---> Cours sportif ---> Paiement CESU ---> Déclaration URSSAF ---> Réception fiche de paie URSSAF & Réduction d'impôts -50% an+1

Le règlement d'un entraîneur en CESU est très simple.

Vous avez juste à remplir le CESU comme un chèque. Puis remplissez le **volet social** en indiquant :

les coordonnées de votre entraîneur (nom, prénom, numéro de sécurité social)

le nombre d'heures effectuées

le salaire horaire net (comprenant 10 % de congés payés...)

le total net payé

la période d'emploi (un volet social maximum par mois)

le mode de cotisations : 2 options : **Salaire réel** : les cotisations sont calculées sur la base du salaire réellement versé (le salarié dispose dans ce cas d'une couverture sociale plus large) ; **Base forfaitaire** : les cotisations sont calculées sur la base du SMIC horaire majoré de 10 % au titre des congés payés multiplié par le nombre d'heures effectuées (le salarié dispose d'une couverture sociale minimale).

Le choix du mode de cotisation doit s'effectuer en accord avec votre entraîneur...

Une fois rempli, faites vos déclarations sur le [CESU en ligne](#) ou envoyez votre volet social à l'adresse suivante.

Centre national du Chèque emploi service universel

3, avenue Emile Loubet

42961 Saint-Etienne cedex 9

Vous n'avez pas besoin de faire de fiche de paie à votre entraîneur sportif. C'est l'URSSAF qui s'en charge. Vous pouvez aussi régler votre coach sportif par virement bancaire SEPA..., par chèque ou même en liquide. Dans ces derniers cas, vous devrez effectuer votre déclaration sur le [site internet de l'URSSAF](#).

Cotisations

Les cotisations sont à régler à l'URSSAF tous les trimestres. Elles correspondent aux charges sociales et patronales.

Elles permettent de financer l'assurance chômage, la retraite... de votre entraîneur sportif.